

## CONVENTION DE MINI – STAGE

### Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres <b>CFA Agricole Deux-Sèvres</b></p> <p>Route de la Roche B.P. 70013 79500 MELLE</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat + email + N°tél)</p> <p>----- ----- ----- -----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
--	--

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommé.e dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée sont fonction de l'orientation choisie.

**Filière: Brevet Professionnel Aménagements Paysagers – Site de Niort**

<p><i>Cocher la date choisie</i></p>	<input type="checkbox"/> Mardi 5 Mars 2024 - 8h à 16h30
	<input type="checkbox"/> Mardi 2 Avril 2024 - 8h à 16h30
	<input type="checkbox"/> Mardi 21 Mai 2024 - 8h à 16h30

**Art. 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du responsable légal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Art. 4 :** Le stagiaire vient au mini-stage en qualité de **demi-pensionnaire**. Le déjeuner pris sur place lui est offert.

**Art. 5 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Compte tenu des activités pratiques de découverte, le stagiaire doit se munir de vêtements adéquats. En cas de problème, le CFA se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le \_\_\_\_\_

<p>Le (Les) responsable(s) légal(aux) de l'élève</p>	<p>Pour information, la.le stagiaire</p>	
<p>Le chef d'établissement d'origine</p>	<p>La directrice du CFA</p> <p>Delphine LEMOINE</p>	<p>Le directeur de l'EPLEFPA</p> <p>Benoît DIELTIENS</p>

Inscription validée à réception de la présente convention signée, sous réserve de places restantes.